



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

À une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, Conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
 - a. Madame Ginette Moreau, mairesse fait la lecture de la lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 29 juin 2011 concernant l'octroi de contrats relatifs à des travaux de voirie accordés par la Municipalité de Saint-Apollinaire à la firme Ray-Car et effectués à l'été 2009 sur les rangs Bois-Franc Est et des Moulanges
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de règlement n° 656-2011 modifiant le règlement de zonage 590-2007
- b. Adoption du règlement n° 657-2011 modifiant le règlement de construction numéro 592-2007
- c. Adoption du second projet de règlement n° 658-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007
- d. Adoption du second projet de règlement n° 659-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007
- e. Demande d'autorisation CPTAQ - 365, rang Bois-Joly
- f. PIIA Patrimoine – acceptation de 4 permis
- g. PIIA route 273 – acceptation de 2 certificats d'autorisation
- h. PIIA Affichage – acceptation d'un certificat d'autorisation
- i. Dérogation mineure – 55, rue de l'Église

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement de la firme d'architecte pour l'étude d'avant-projet du centre sportif



9. SERVICE DES INCENDIES

a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Acceptation de la proposition de SNC-Lavalin pour les travaux prévus par le MTQ sur la Route 273
- b. Décompte progressif # 4 - Mise aux normes des puits Grenier et des Merles
- c. Décompte progressif # 5 - rues Côté et Gingras
- d. Autorisation à Génivar à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour augmenter la capacité de la station de traitement d'eaux usées existante

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du règlement modifiant le règlement 318-98 sur la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité
- b. Servitude de conservation d'un milieu humide en faveur du MDDEP

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant
- b. Demande au ministre de la Justice pour nommer une célébrante de mariage
- c. Point d'information : *Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter*

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15067-07-2011
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15068-07-2011
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Juin

| | |
|--|----------------------|
| Ginette Moreau Daigle | 3 530,43 \$ |
| Léopold Rousseau | 1 283,79 \$ |
| Jean-Pierre Lamontagne | 1 283,79 \$ |
| Jonathan Moreau | 1 283,79 \$ |
| André Sévigny | 1 283,79 \$ |
| Julie Rousseau | 1 283,79 \$ |
| Bernard Ouellet | 1 283,79 \$ |
| Martine Couture | 8 104,56 \$ |
| Cathy Bergeron | 6 896,07 \$ |
| Martin Miller | 2 701,53 \$ |
| Renault Lepage | 7 196,19 \$ |
| Dany Lamontagne | 5 605,47 \$ |
| Linda Fortin | 2 996,45 \$ |
| Membres du conseil et cadres : | 44 733,44 \$ |
| Employés voirie et bureau : | 77 431,95 \$ |
| Service de sécurité incendie : | 7 065,92 \$ |
| Bibliothèque, brigadières et entretien ménager : | 5 567,09 \$ |
| Service des loisirs : | 10 253,42 \$ |
| Personnel de la SAAQ : | 9 117,47 \$ |
| Total des salaires bruts payés pour juin 2011 : | 154 169,29 \$ |

Comptes payés - Juin

| | | |
|--|--|----------------------|
| Benoît Côté | Ménage de la salle communautaire | 456,00 \$ |
| Groupe Négotel | Téléphones (du 22 mai au 21 juin) | 479,55 \$ |
| Mike Télus | Appareils Mike | 336,20 \$ |
| S.S.Q. Groupe financier | Assurances collectives | 7 185,33 \$ |
| Télus | Téléphones | 3 021,11 \$ |
| Télus | Cellulaires | 661,45 \$ |
| Construction BSL | Décompte # 3 (mise aux normes puits) | 218 880,45 \$ |
| Excavation Marcel Fréchette inc. | Décompte # 4 (rues Côté et Gingras) | 10 734,83 \$ |
| Camping Lac Sacré-Cœur | Compensation 2011 | 800,00 \$ |
| Carrefour Jeunesse Emploi | Aide financière | 50,00 \$ |
| Chambre de commerce | Inscription au tournoi de golf | 170,00 \$ |
| Corp. des services universitaires | Adhésion et cotisation annuelle | 40,00 \$ |
| Viactive | Aide financière | 100,00 \$ |
| Office municipal d'habitation | Aide financière HLM | 112,50 \$ |
| Office municipal d'habitation | 10 % du déficit | 3 429,00 \$ |
| Corporation des Aînés | 10 % du déficit | 1 603,00 \$ |
| BPR-Infrastructure | Formation eau potable | 45,00 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 16 080,88 \$ |
| Télus | Internet et cabine téléphonique | 206,62 \$ |
| Réseau Mobilité Plus | Téléavertisseurs | 162,68 \$ |
| Ministre des Finances | Certificat d'eau potable | 102,00 \$ |
| Yvon Bergeron | Remboursement de taxes | 55,87 \$ |
| Postes Canada | Frais de poste - Apollinairois | 415,60 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 131,36 \$ |
| Maison des Jeunes | Subvention mensuelle - mai | 1 372,13 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 419,60 \$ |
| Ministre des Finances | Autorisation CPTAQ - ancienne route | 264,00 \$ |
| Fonds des registres | Demande commissaire à l'assermentation | 53,00 \$ |
| Mike (Télus) | Cellulaires pompiers | 35,66 \$ |
| Gaz Métro | Gaz caserne | 46,81 \$ |
| CARRA | Cotisation mensuelle - juin | 1 782,96 \$ |
| Syndicat des Métallos | Cotisation mensuelle - juin | 1 079,55 \$ |
| Total des comptes payés pour le mois de juin 2011 : | | 270 313,14 \$ |



Comptes payés Service des Loisirs - Juin

| | | |
|---------------------------------|---|-------------|
| Club FADOQ « Les Alouettes » | Location salle | 750,00 \$ |
| Sonia Baril | Remboursement soccer | 45,00 \$ |
| Loïc Lance | Responsable des arbitres de soccer | 500,00 \$ |
| Angela Bergeron | Surveillance du gymnase scolaire | 407,71 \$ |
| Anthony Bergeron | Surveillance du gymnase scolaire | 79,61 \$ |
| Samuel Bergeron | Surveillance du gymnase scolaire | 108,56 \$ |
| Sébastien Daigle | Achat matériel pour terrain de Jeux | 1 650,00 \$ |
| CPE l'Envol | Remboursement dépôt de salle | 50,00 \$ |
| Laurence Jobidon | Arbitre de soccer | 235,00 \$ |
| Loïc Lance | Arbitre de soccer | 194,00 \$ |
| Mario Hamel | Arbitre de soccer | 65,00 \$ |
| Maxime Morin | Arbitre de soccer | 201,00 \$ |
| Carolane Couture | Arbitre de soccer | 71,00 \$ |
| Olivier Dubois | Arbitre de soccer | 35,00 \$ |
| Samuel Dubois | Arbitre de soccer | 21,00 \$ |
| Cynthia Couture | Arbitre de soccer | 30,00 \$ |
| James Campeau | Arbitre de soccer | 30,00 \$ |
| Tony Roger | Arbitre de soccer | 195,00 \$ |
| Dany Harvey | Remboursement de soccer | 77,00 \$ |
| Judith Nadeau | Fermeture barrière et toilettes loisirs mai et juin | 470,00 \$ |
| Mélissa Tremblay | Formation pour animateurs du Terrain de Jeux | 100,00 \$ |
| Club de pétanque St-Apollinaire | Bourses - Fête au village | 200,00 \$ |
| Club FADOQ « Les Alouettes » | Soirée de danse - Fête au village | 280,00 \$ |
| Marie-Hélène Vézina | Spectacle Fée Bidule - Fête au village | 611,00 \$ |
| Amusement Dimiko | Avance jeux gonflables - Fête au village | 1 121,02 \$ |
| Amis de la musique | Spectacle de la chorale - Fête au village | 150,00 \$ |
| Jimmy Fiset | Spectacle musical - Fête au village | 1 000,00 \$ |
| Liette Laflamme | Petite ferme - Fête au village | 600,00 \$ |

Total des comptes payés des loisirs pour le mois de juin 2011 : 9 276,90 \$

Comptes à Payer - Juin

| | | |
|---------------------------------|---|--------------|
| Aide informatique G. Gosselin | Ordinateur | 911,40 \$ |
| Alimentation Beauchesne | Eau feux et assemblée des maires | 73,01 \$ |
| Amusement Dimiko | Fête au village 2011 | 1 121,02 \$ |
| Architectes Fontaine & Gauthier | Centre multifonctions | 8 183,35 \$ |
| Banlieue Ford inc. | Cylindre et lampe | 162,39 \$ |
| Micheline Bédard | Blocs de béton | 250,00 \$ |
| Béton Laurier inc. | Travaux mise aux normes, feux, grue, etc. | 32 596,79 \$ |
| Biolab | Analyses d'eau | 248,36 \$ |
| Bi-Sports | Équipement soccer | 90,55 \$ |
| Buroplus St-Agapit | Papeterie | 192,22 \$ |
| Les calèches la belle époque | Fête au village 2011 | 683,55 \$ |
| Pièces d'autos Carquest | Pièces | 719,47 \$ |
| Casse-Croûte Lizon enr. | Déjeuner-conférence | 621,00 \$ |
| Centre d'amusement | Dépôt - sortie terrain de jeux | 250,00 \$ |
| CGER | Location de mai et crédit | 5 491,56 \$ |
| Chapiteau Rive-Sud inc. | Fête au village 2011 | 3 225,22 \$ |
| Émilie Chatigny | Chandails pour soccer | 136,70 \$ |
| Colbo Québec ltée | Réparer clôture | 307,39 \$ |
| Composts du Québec | Mélange à plantation | 874,10 \$ |
| Construction B.M.L. | Feu TMC Mag | 1 970,84 \$ |
| Construction S.R.B. | Sciage de bordure | 318,53 \$ |
| Construction Lemay inc. | Travaux avec pelle et débroussailleuse | 5 952,58 \$ |
| Coop la Seigneurie | Batterie | 48,97 \$ |
| Cordonnerie Touche-à-tout | Remb. bottes de travail | 136,65 \$ |
| Corporation des aînés | 50 % frais de notaire | 268,99 \$ |
| Martine Couture | Remb. frais de représentation congrès | 150,15 \$ |
| Sébastien Daigle | Bacs de rangement | 185,13 \$ |



| | | |
|--|--|----------------------|
| Distribution Sports-Loisirs GP | Épandeur | 146,96 \$ |
| Les entreprises Bourget inc. | Saumure naturelle | 12 948,27 \$ |
| Entreprises Lévisiennes inc. | Enrobé bitumineux | 246,24 \$ |
| Envir'eau puits inc. | Honoraires - mise à jour 5 puits | 797,48 \$ |
| Équipement d'incendie Rive-Sud | Problème sur alarme (clavier) | 237,54 \$ |
| Équiparc | Contenant d'acier galvanisé | 479,62 \$ |
| Ernest Joubert inc. | Carnets d'arpentage | 88,86 \$ |
| Exova | Analyses d'eau | 81,46 \$ |
| Ferme des jumeaux Lamontagne | Travaux Terre-Rouge et Rte des Rivières | 518,35 \$ |
| Fonds de l'information foncière | Avis de mutation | 63,00 \$ |
| Fortin Sécurité Médic inc. | Renflouement trousse de secours | 204,64 \$ |
| Solange Fortier | Remb. de frais de déplacement | 32,49 \$ |
| Gazon court | Tonte de gazon - versement de juillet | 2 296,31 \$ |
| Genivar | Système MBBR | 13 671,00 \$ |
| Groupe Casa | Mise à jour valeur du bassin | 262,03 \$ |
| Groupe CCL | Rapport journalier inspection de véhicules | 267,94 \$ |
| Impressionne-Moi | Impression des cartes repas | 74,05 \$ |
| Jacques Caron enr. | Produits d'entretien | 685,68 \$ |
| Jean-Pierre Delisle | Mise aux normes | 2 242,62 \$ |
| Louise Jobidon | Remb. frais de déplacement | 27,00 \$ |
| Dany Lamontagne | Remb. Publi-Sac | 275,22 \$ |
| Le Laurier Vert inc. | Réparer terrain | 142,40 \$ |
| Léopold Delisle inc. | Mise aux normes et remb. dépôt garantie | 9 511,39 \$ |
| Linde Canada limitée | Location | 12,20 \$ |
| Location LPL inc. | Plaque vibrante | 263,17 \$ |
| LVM inc. | Mise aux normes et réservoir # 2 | 2 034,70 \$ |
| Marché Veilleux | Achats feux, déjeuner et ass. des maires | 1 149,99 \$ |
| Maxi Métal inc. | Échangeur de chaleur | 443,46 \$ |
| Mini-Moteurs R.G. | Corde démarreur | 11,96 \$ |
| Yves Moreau | Tonte de gazon | 775,00 \$ |
| MRC Lotbinière | Quote-part de juillet | 47 015,15 \$ |
| Municipalité de Laurier-Station | Quote-part de juillet | 4 276,42 \$ |
| Municipalité de St-Agapit | Cours en secourisme - terrain de jeux | 457,49 \$ |
| Municipalité de St-Antoine | Entraide pompiers | 171,53 \$ |
| Néo Santé Éditions | Abonnement bibliothèque | 80,00 \$ |
| Normand Côté | Vérifier minuterie | 79,75 \$ |
| OBV du Chêne | Arbres et arbustes | 250,00 \$ |
| Pitney Bowes | Location compteur - timbreuse | 55,77 \$ |
| Placide Martineau inc. | Pièces | 268,50 \$ |
| Plania inc. | Centre multifonctionnel | 7 601,66 \$ |
| PG Solutions | Antivirus et soutien technique | 1 025,33 \$ |
| Protection incendie PC | Air pack, pièces, incendie rue du Parc | 2 853,03 \$ |
| PSC | Peinture | 706,58 \$ |
| Groupe Puitbec | Alimentation en eau, équip. de pompage | 1 025,33 \$ |
| Québec Multiplants enr. | Arbres - Horticulture | 3 900,51 \$ |
| Quincaillerie 2000 enr. | Mise aux normes et pièces | 689,13 \$ |
| Ray-Car | Rechargement Terre-Rouge | 8 270,36 \$ |
| Réal Huot inc. | Mise aux normes | 2 631,24 \$ |
| Regroup. Québec Oiseaux | Abonnement bibliothèque | 39,95 \$ |
| Service d'incendie en commun | Entraide pompiers | 427,03 \$ |
| Sinaction | Marketing de recrutement | 3 417,75 \$ |
| Sinto inc. | Graisse | 135,57 \$ |
| SNC-Lavalin inc. | Dépôt à neige et mise aux normes | 26 499,44 \$ |
| Somavrac | Calcium en sac | 949,67 \$ |
| Télé-Alarme Plus | Installation système sécurité incendie, etc. | 5 425,11 \$ |
| Télé-Alarme T.S. | Raccordement | 359,85 \$ |
| Trafic Contrôle F.M. inc. | Réparer 2 projecteurs | 183,37 \$ |
| Transport Isidore Mercier inc. | Rechargement Terre-Rouge | 678,67 \$ |
| Unicoop | Pièces | 37,12 \$ |
| Vaccin communication inc. | Chandails pour terrain de jeux | 2 474,63 \$ |
| Westburne | Pièces et accessoires | 180,25 \$ |
| Xérox Canada Ltée | Photocopieur (3 mois) | 2 605,16 \$ |
| Total des comptes à payer pour le mois de juin 2011 : | | 239 932,30 \$ |



15069-07-2011
point no 7a

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 656-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 590-2007

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer un ensemble visuel harmonisé dans les futurs développements résidentiels;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2011, par Jonathan Moreau, conseiller n^o 3;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 27 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 656-2011.

Adopté à l'unanimité

15070-07-2011
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 657-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N^o 592-2007

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de construction;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir une certaine qualité des bâtiments dans les futurs développements résidentiels;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2011, par Jonathan Moreau, conseiller n^o 3;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 27 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 657-2011.

Adopté à l'unanimité

15071-07-2011
point no 7c

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 658-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;



ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modifications de la part de promoteurs qui souhaitent construire des habitations multifamiliales de 6 logements à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2011, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 27 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 658-2011.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau, mairesse, s'abstient de voter sur cette résolution.

15072-07-2011
point no 7d

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 659-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE certains usages dérogatoires protégés par droits acquis en zone agricole ne peuvent être remplacés par un autre usage dérogatoire même si cet usage a des droits reconnus en vertu de la Loi sur la Protection des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QU'il est essentiel que les bâtiments existants qui possèdent déjà le déclin de vinyle comme parement extérieur puissent être rénovés ou agrandis avec le même type de parement extérieur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2011, par André Sévigny, conseiller n^o 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 27 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 659-2011.

Adopté à l'unanimité

15073-07-2011
point no 7e

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - 365, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la compagnie Construction BML, Division Sintra inc., est propriétaire du lot 3 384 836 du cadastre du Québec d'une superficie de 10.6 hectares au 365, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

5974



ATTENDU QUE Construction BML a soumis à la Municipalité, par le biais d'un consultant, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation non agricole dans le but de régulariser la carrière existante, de poursuivre et d'agrandir l'exploitation;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme, l'usage recherché est autorisé dans la zone 21A selon le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE dans le périmètre urbain, l'exploitation d'une carrière n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'un puits municipal d'une profondeur de 30 mètres est existant sur le lot 4 076 433, et ce, à moins de 150 m du site visé par la demande;

ATTENDU QUE la Municipalité a investi beaucoup de temps et d'argent pour la mise en fonction du puits Bois-Joly qui dessert sa population;

ATTENDU QUE les travaux proposés par Construction BML prévoient du dynamitage jusqu'à 20 mètres de profondeur, ainsi que du pompage pour leur permettre de travailler à sec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire n'appuie pas la demande d'autorisation de la compagnie Construction BML auprès de la CPTAQ pour une utilisation non agricole dans le but de régulariser la carrière existante, de poursuivre et d'agrandir l'exploitation sur le lot 3 384 836 pour les raisons suivantes :

- Elle craint le risque que le patron d'écoulement des eaux souterraines qui alimente le puits Bois-Joly soit modifié par les effets du dynamitage systématique à 20 mètres de profondeur et crée un lien hydraulique potentiel entre la carrière et le puits.
- La reprise des activités de ce site d'extraction occasionnera l'augmentation de la circulation des véhicules lourds dans ce secteur à proximité de résidences existantes.

Adopté à l'unanimité

15074-07-2011
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 4 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis et l'ajout aux permis suivants :

- La demande numéro 2011-267 pour le 67, rue de l'Église, afin de rénover et refaire le revêtement extérieur du garage.
- La demande numéro 2011-265 pour le 99, rue Principale, afin de remplacer les deux fenêtres et la porte en façade, refaire la galerie avant et installer une clôture de bois sur les lignes latérales de la propriété.
- La demande numéro 2011-300 pour le 127, rue Principale, afin de refaire le recouvrement de la toiture en bardeaux d'asphalte.
- L'ajout au permis numéro 2011-067 pour le 84, rue Principale, afin de refaire le recouvrement de la toiture en bardeaux d'asphalte.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes et l'ajout de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2011-267, 2011-265, 2011-300 et dans l'ajout au permis 2011-067.

Adopté à l'unanimité

15075-07-2011
point no 7g

PIIA ROUTE 273 – ACCEPTATION DE 2 CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificats d'autorisation suivantes :

- La demande numéro 2011-277 pour le 422, Route 273 et la demande numéro 2011-278 pour le 420, Route 273, afin de faire un muret de soutènement et installer une rampe de PVC blanc avec insertion de verre;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de certificats d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de certificats d'autorisation numéro 2011-277 et 2011-278.

Adopté à l'unanimité

15076-07-2011
point no 7h

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2011-276 pour le 510, rue Laurier, afin d'installer une enseigne murale sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce certificat d'autorisation en considérant que l'enseigne murale sera avec boîtier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation de l'enseigne murale soit autorisée comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2011-276.

Adopté à l'unanimité

15077-07-2011
point no 7i

DÉROGATION MINEURE – 55, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire du lot 3 384 812 d'une superficie de 931.2 m² dans la zone 162 R situé au 55, rue de l'Église;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-030 afin de réduire la marge de recul avant du garage adossé au bâtiment principal à 5.42 mètres, alors que la norme du règlement de zonage 590-2007 est de 6 mètres;

ATTENDU QUE le dossier doit être régularisé pour la vente de la propriété;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2011;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-030 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

15078-07-2011
point no 8a

ENGAGEMENT DE LA FIRME D'ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET DU CENTRE SPORTIF

ATTENDU QUE les plans actuels du futur centre sportif et culturel doivent être retravaillés;

ATTENDU QUE le mandat consiste en :

- 1) Participer à la confection d'une étude d'avant-projet pour un centre multifonctionnel à St-Apollinaire
- 2) Prendre connaissance des besoins de la municipalité de St-Apollinaire pour son projet de centre multifonctionnel
- 3) Préparer un plan pour le blocage des espaces
- 4) Présenter un préconcept de bâtiment en image 3D pour permettre de bien comprendre le parti architectural et permettre l'évaluation des coûts
- 5) Joindre au plan de blocage des espaces, les différentes élévations associées au préconcept
- 6) Évaluer, en collaboration avec les ingénieurs et urbanistes associés au projet, les coûts de construction
- 7) Tenir compte, au moment d'évaluer le projet, des documents fournis par la Municipalité (tests de sol, relevés topographiques et proposition des aménagements extérieurs du parc Terry-Fox)
- 8) Rédiger et compiler les différents points de l'étude d'avant-projet concernant l'architecture du projet
- 9) Identifier le délai alloué aux professionnels pour la réalisation du livrable
- 10) Développer une stratégie d'intégration à l'environnement existant (aspect écologique, environnement naturel, parc existant, etc.)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à :

- ABCP architecture
- Hudon et Julien associés
- Régis Côté et associés

ATTENDU QUE le consultant dans le dossier Pierre Beaulieu Cheminement stratégique estime les travaux à 9000 \$ plus taxes.

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit Régis Côté et associée, au montant de 7500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au seul soumissionnaire, Régis Côté et associés, au montant de 7500 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité



15079-07-2011
point no 10a

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SNC-LAVALIN POUR LES TRAVAUX PRÉVUS PAR LE MTQ SUR LA ROUTE 273

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin a fait parvenir une offre de services professionnels pour l'estimation des coûts des travaux municipaux pour le projet prévu par le MTQ sur la route 273, entre le viaduc du CN et la rue Boucher;

ATTENDU QU'il s'agit de la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout domestique qui seraient localisées dans l'emprise de route et que les travaux couvriraient la rue Principale sur une longueur permettant de couvrir la totalité de l'intersection avec la route 273 en direction est;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition de SNC-Lavalin afin d'effectuer l'estimation des coûts des travaux municipaux pour un montant forfaitaire de 900 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

15080-07-2011
point no 10b

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 – MISE AUX NORMES DES PUIITS GRENIER ET DES MERLES

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin nous a transmis le décompte progressif n° 4 pour le projet mise aux normes des puits Grenier et des Merles et réservoir # 2;

ATTENDU QUE ce décompte représente le total des travaux réalisés évalués au 30 juin 2011 auquel la retenue contractuelle de 10 % a été soustraite;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin recommande le paiement de la somme de 273 874.33 \$ à l'entrepreneur des travaux, Construction BSL inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 273 874.33 \$ taxes incluses, à Construction BSL inc.

Adopté à l'unanimité

15081-07-2011
point no 10c

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 – RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin nous a transmis le décompte progressif n° 5 pour les travaux rues Côté et Gingras;

ATTENDU QUE ce décompte représente le montant des travaux réalisés au 4 juillet 2011 auquel la retenue contractuelle de 10 % a été soustraite;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin recommande le paiement de la somme de 69 967.42 \$ à l'entrepreneur des travaux, Excavation Marcel Fréchette inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 69 967.42 \$ taxes incluses à Excavation Marcel Fréchette inc.

Adopté à l'unanimité



15082-07-2011
point no 10d

AUTORISATION À GENIVAR À SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR AUGMENTER LA CAPACITÉ DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES EXISTANTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire augmenter la capacité de sa station de traitement d'eaux usées existante;

ATTENDU QUE ces travaux sont assujettis à l'Article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QU'une demande en vertu de l'Article 32 de la LQE exige que le requérant, soit la municipalité de Saint-Apollinaire, prenne certains engagements et atteste de certains éléments à l'égard de documents à produire et de l'entretien et du suivi des installations;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser GENIVAR à soumettre une demande d'autorisation au MDDEP pour augmenter la capacité de la station de traitement des eaux usées existante à Saint-Apollinaire suivant les plans et devis, projet numéro N126969, titre du projet : Interception et traitement des eaux usées.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

Que la Municipalité s'engage à accorder et à fournir copie au MDDEP, avant le début des travaux, un mandat à un organisme indépendant à la fois du requérant, de l'ingénieur mandaté et du fabricant, afin d'effectuer le suivi de contrôle du projet de démonstration pour une durée d'au moins une année, incluant le prélèvement des échantillons, les analyses et la préparation d'un rapport de suivi de contrôle qui présente l'ensemble des résultats, le programme de suivi détaillé, ainsi qu'une déclaration d'indépendance de l'organisme.

Que la Municipalité s'engage à fournir au MDDEP un rapport d'évaluation de performance basé sur le suivi de contrôle des travaux, et ce, au plus tard quatorze mois après la mise en service du système de traitement.

Que la Municipalité s'engage à mettre en place la solution de remplacement identifiée par le consultant, sur avis du MDDEP, dans le cas où la performance d'épuration ne serait pas respectée, et à enlever ou à remplir de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte la technologie inutilisée, après l'avoir vidangée.

Que la Municipalité s'engage à fournir un certificat signé par le greffier ou la secrétaire-trésorière attestant qu'elle ne s'oppose pas aux travaux ni à la mise en place, le cas échéant si le projet de démonstration n'est pas concluant, de la solution de remplacement et que ces derniers respectent la réglementation municipale.

Que la Municipalité s'engage à respecter les exigences de rejet fixées par le MDDEP, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires.

Que la Municipalité s'engage à effectuer le suivi standard une fois que le suivi de contrôle a été complété avec succès, ou bien une fois que la performance de la technologie en démonstration a été reclassée au niveau standard tel qu'en fait foi la fiche diffusée sur le site du MDDEP.

Que la Municipalité s'engage à faire parvenir au MDDEP les résultats d'analyse tous les 12 mois et à aviser le MDDEP dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Que la Municipalité s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.



Que la Municipalité s'engage à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

Que la Municipalité s'engage à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière, un document démontrant que le requérant est en mesure d'effectuer cet entretien ou un engagement du requérant à former ou à embaucher un opérateur qualifié.

Adopté à l'unanimité

15083-07-2011
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT 660-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 318-98 SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement sur la circulation afin d'ajouter quelques arrêts et interdiction de stationner;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné conformément à la Loi le 6^e jour de juin 2011, par Léopold Rousseau, conseiller no 1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le numéro 660-2011 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 :

L'annexe « A » (les arrêts obligatoires) est modifiée pour ajouter :

- Rue Cécile en direction est au coin de la rue Victor
- Rue Terry-Fox en direction nord au coin de la rue des Lupins
- Rue Roger en direction sud au coin de la rue Gingras
- Rue Roger en direction nord au coin de la rue Gingras
- Rang Bois de l'Ail en direction est à l'intersection du rang St-Lazare & route du Petit Bois de l'Ail

ARTICLE 2 :

L'annexe « J » (stationnement interdit) est modifiée pour ajouter :

- Rang Bois-Joly à partir de l'intersection de la route 273 vers l'est sur 1.5 km, et ce, des 2 côtés du rang.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ST-APOLLINAIRE, CE 4^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2011.

15084-07-2011
point no 12b

SERVITUDE DE CONSERVATION D'UN MILIEU HUMIDE EN FAVEUR DU MDDEP

ATTENDU QUE Madame Patricia Blier et Monsieur Steve Bédard sont propriétaires des lots 3 387 615, 3 632 155, 3 632 156, 3 632 157 et 3 632 158 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 10,7 hectares;

ATTENDU QUE les propriétaires planifient un développement résidentiel appelé « l'Évasion » d'environ 20 terrains à même leur propriété située au sud des rues « de la Forêt » et « du Boisé »;

ATTENDU QUE le projet de développement entrainera la destruction d'un milieu humide d'une superficie de 1,07 hectare de moyenne valeur écologique et un autre d'une superficie de 1,64 hectare de faible valeur écologique;



ATTENDU QU'une compensation d'un milieu humide de 2,3 hectares de moyenne valeur écologique serait nécessaire afin de rendre le projet acceptable du point de vue environnemental;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un milieu humide d'une superficie de 3,5 hectares de moyenne valeur écologique à même le lot 3 584 440 à proximité du site des étangs d'épuration sur la rue Laurier;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP) exige que la destruction d'un milieu humide soit compensée par un autre milieu humide de valeur écologique égale ou supérieure;

ATTENDU QU'un montant de 35 000 \$ a été offert par Madame Blier et Monsieur Bédard à la Municipalité pour la conservation à perpétuité d'une partie de 2,3 hectares du milieu humide que la Municipalité possède à même le lot 3 584 440;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de 35 000 \$ de Madame Patricia Blier et de Monsieur Steve Bédard pour l'enregistrement d'une servitude de conservation en faveur du ministère du Développement durable de l'Environnement et des parcs (MDDEP), sur une partie du lot 3 584 440 d'une superficie de 2,3 hectares telle que décrite dans une description technique qui sera préparée par un arpenteur-géomètre.

D'autoriser Ginette Moreau, Mairesse et Martine Couture, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette servitude de conservation dès que la Municipalité et le MDDEP se seront entendus sur son contenu.

Les frais reliés à l'enregistrement de cette servitude, ainsi que les frais d'arpentage seront assumés par Madame Patricia Blier et Monsieur Steve Bédard.

Adopté à l'unanimité

15085-07-2011
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Bernard Ouellet, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que Monsieur Ouellet soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de Mme Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

15086-07-2011
point no 13b

DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE POUR NOMMER UNE CÉLÉBRANTE DE MARIAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au ministre de la Justice de désigner Mme Julie Rousseau, conseillère no 4, à titre de célébrante compétente pour célébrer des mariages civils et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Saint-Apollinaire.

Adoptée à l'unanimité



point no 13c

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 655-2011 pour l'installation d'unités MBBR au site de traitement des eaux usées existant.

- Le nombre de personnes habiles sur le règlement numéro 655-2011 est de 4007;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 411;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 655-2011 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

15087-07-2011
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 juillet 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15088-07-2011
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 juillet 2011, à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 15 août 2011